



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît
2x par annéeImpression
1600 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCATIION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 31 mai 2011 à 20h00
à la salle Tauredunum aux Evouettes

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes 2010
3. Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2010 et du rapport de l'organe de révision
5. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2010 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque contribuable a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

Compte de fonctionnement par natures

	COMPTE 2010		BUDGET 2010		COMPTE 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	5'263'432.20		5'309'530.00		5'199'378.15	
Biens, services et marchandises	3'557'234.32		2'561'880.00		3'730'248.76	
Intérêts passifs	397'681.85		397'000.00		418'344.40	
Amortissements	2'500'815.51		1'894.300.00		2'687'973.44	
Parts à des contributions sans affectation	68'608.50		68'600.00		68'608.50	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'448'497.90		1'300'800.00		1'298'520.10	
Subventions accordées	1'273'607.01		1'127'050.00		1'068'875.20	
Subventions redistribuées	---		300.00		---	
Attributions aux financements spéciaux	806'355.00		279'200.00		1'350'883.86	
Imputations internes	148'636.10		73'500.00		144'453.47	
Impôts		8'846'824.24		7'211'000.00		9'499'536.40
Patentes et concessions		293'645.10		173'500.00		202'655.05
Revenus des biens		391'367.03		410'500.00		391'404.57
Contributions		3'104'887.34		2'882'050.00		3'221'597.53
Parts à des recettes et contributions sans affectation		883.65		---		---
Restitution de collectivités publiques		146'849.60		73'000.00		175'582.75
Subventions		1'759'435.70		1'745'650.00		1'797'962.90
Subventions redistribuées		---		---		---
Prélèvement sur les financements spéciaux		1'290'942.97		279'720.00		1'194'370.72
Imputations internes		148'636.10		73'500.00		144'453.47
Total des charges et des revenus	15'464'859.39	15'983'471.73	13'336'280.00	12'848'920.00	15'967'285.88	16'627'563.39
Excédent de recette du compte de fonctionnement	518'612.34		427'370.00		660'277.51	
	15'983'471.73	15'983'471.73	13'763'650.00	12'848'920.00	16'627'563.39	16'627'563.39

Commentaire relatif aux comptes de l'exercice 2010

Résultat de l'exercice 2010 en comparaison du budget () = budget
Les charges totales se montent à
Fr. 15'464'859.39
(Fr. 13'012'160.00)
et les recettes à
Fr. 15'983'471.73
(Fr. 12'848'920.00). Le compte de fonctionnement boucle sur un excédent de recettes de Fr. 518'612.34, alors que le budget prévoyait Fr. 163'240.00 de déficit.

La différence par rapport au budget se justifie principalement comme suit:

•Dédommagements versés à des collectivités publiques :

Secteur où la municipalité n'a que très peu de maîtrise. Le CSI de Vouvry a coûté plus cher que prévu (+20'000), le CO de Vouvry (+28'000), les prestations sociales également (+147, CMS, secours et assistance aux personnes indigentes, institutions spéciales,...), augmentation des tarifs de la SEBV sur l'éclairage public (+30), entretien des routes cantonales (+25).

•Amortissements :

Un supplément de charge, en raison des amortissements ordinaires (2'080'469) et extraordinaires (766'701.- sur la démolition BTR, eau des Evouettes, Complexe sportif).

•Protection et aménagement de l'environnement :

Bien que le déficit des ordures a diminué de Fr. 62'280.- par rapport à 2009, ce secteur n'est pas autofinancé. Le déficit cumulé inscrit à l'actif du bilan se monte à Fr. 878'384.78. Des mesures en vue d'autofinancer ce secteur ont été prises, en collaboration avec la Satom, et le résultat, avec ses solutions, vous seront présentés cet automne.

Ces dernières devront passer par une maîtrise absolue des coûts, mais également par une augmentation inéluctable des taxes. Si notre commune ne fait pas le nécessaire, l'administration fédérale des contributions pourrait exiger l'amortissement de ce déficit et nous imposerait alors des mesures drastiques.

•Finances et impôts :

Les impôts des personnes physiques sont supérieurs de Fr. 1'117'413.- par rapport à 2009. Quant aux personnes morales, les recettes sont en baisse par rapport à 2009, ceci principalement en raison de la fermeture de Symrise.

L'exercice 2010 est excellent, comme le démontre le résultat ci-dessous:

RESULTAT DE L'EXERCICE	2010	2009
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	15'983'471.73	16'916'630.79
Charges de fonctionnement avant amortissements	-12'979'390.11	-13'279'312.44
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	3'004'081.62	3'637'318.35
Prélèvement sur fonds de réserves «Epuration»	-.--	160'932.60
Prélèvement sur fonds de réserves «Eau»	14'269'45	-.--
Prélèvement sur fonds de réserves «Place de jeux»	158'745.63	300'000.00
Attribution aux fonds de réserves «Place de jeux»	-135'000.00	-.--
Attribution aux fonds de réserves «Circulation» et «BTR»	-50'000.00	-750'000.00
Prélèvement aux fonds de réserves «Circulation» et «BTR»	593'686.15	-.--
Attribution aux fonds de réserves «Rives Canal»	-220'000.00	-.--
MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	3'365'782.85	3'348'250.95
Amortissements ordinaires	-2'080'469.28	-2'024'040.84
Amortissements complémentaires	-.--	-.--
STEP	-.--	-160'932.60
Eau - Conduites Evouettes	-14'269.45	-.--
Démolition BTR	-593'686.15	-.--
Place de jeux et Complexe sportif	-158'745.63	-300'000.00
Participations	-.--	-103'000.00
Aménagement canal Stockalper	-.--	-100'000.00
RESULTAT	518'612.34	660'277.51

Commentaire sur les investissements 2010

Le montant total d'investissements nets se monte à **Fr. 2'969'985.06** (1'167'000.00).

La différence avec le budget s'explique par les investissements complémentaires approuvés en Assemblée Primaire de juin 2010 : le déplacement de la halle (ancien chantier naval) +263, la démolition BTR (+353). L'avancement du PGEE (+300), effectivement, nous avons profité des bonnes conditions météorologiques et de la volonté du Conseil de terminer la section difficile se trouvant entre la route Cantonale et la croix du Bugnon.

Nous avons également eu l'opportunité d'acquérir des terrains (terrains industriels et Bellossy) qui n'étaient pas budgétés.

Les investissements prévus ont été réalisés.

Comptes 2010 - Investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat terrains CFF, industriels et Bellossy	114'036.00	-.--
	114'036.00	-
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat terrain - Chemin de la Montagne		-.--
Achat terrain - Route Sous les Batailles		-.--
Plotter, ordinateurs, imprimantes	13'931.50	-.--
	13'931.50	-
SECURITE PUBLIQUE		
Digitalisation du cadastre	9'259.70	-.--
Horodateurs	90'764.35	-.--
Installation de bornes hydrants	63'270.34	
	163'294.39	-
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Rénovation école Bouveret - classe et bancs	29'755.68	-.--
Rénovation école Evouettes - cour et combles	20'826.55	-.--
Climatisation école Bouverette	145'251.25	-.--
Pont de la Bouverette	18'334.75	-.--
	214'178.23	-
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Infrastructures touristiques - Tables et barrières	12'852.85	-.--
Extension complexe sportif	97'818.70	-.--
Subvention pour complexe sportif	-.--	3'600.00
Chemin pédestre Tové	45'730.50	-.--
Aménagement Place Gare	288'678.55	-.--
Jardins d'enfants	64'526.93	-.--
Rénovation toit Eglise Port-Valais	10'000.00	-.--
	519'607.53	3'600.00
TRAFIC		
Route d'accès ZI	3'884.75	39'180.85
Démolition et nouvelle halle Travaux publics	263'453.75	-.--
Routes communales Lac/Boson/Batailles	353'546.40	140'000.00
Routes cantonales	26'650.60	-.--
Eclairage public	59'382.90	-.--
Véhicules - remorque	8'000.00	-.--
Machines	31'204.00	5'000.00
	746'122.40	184.180.85
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
Canalisation eau potable Les Batailles	14'269.45	-.--
Equipement en Molok	56'319.75	-.--
PGEE	526'296.25	30'669.15
Dégrilleur	274'163.40	-.--
Subvention dégrilleur	-.--	124'594.90
Châtaigneraie	35'628.65	-.--
Port - Renforcement digue et pieux	193'497.42	-.--
Turbine des Evouettes	88'648.79	-.--
Démolition BTR	353'036.20	-.--
	1'541'859.91	155'264.05
SOUS-TOTAL	3'313'029.96	343'044.90
Investissements nets		2'969'985.06
TOTAL	3'313'029.96	3'313'029.96

Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement	2009	2010	Moyenne
(Autofinancement en % de l'investissement net)	117.3%	113.3%	115.3%

Valeurs indicatives

> 100% très bien 80 à 100% bien 60 à 80% satisfaisant 0 à 60% insuffisant < 0% très mauvais
 NB: Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne

2. Capacité d'autofinancement	2009	2010	Moyenne
(Autofinancement en % des revenus financiers)	21.9%	23.1%	22.5%

Valeurs indicatives

> 20% très bien 15 à 20% bien 8 à 15% satisfaisant 0 à 8% insuffisant < 0% très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires	2009	2010	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.2%	10.4%	10.3%

Valeurs indicatives

> 2% très insuffisant 2 à 5% insuffisants 5 à 8% faibles 8 à 10% moyens > 10% suffisants

3.2 Taux global des amortissements ordinaires	2009	2010	Moyenne
(Amort. + solde fonct. en % du PA à amortir + découvert)	16.9%	16.8%	16.8%

4. Endettement net par habitant	2010	2010	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	1517	1516	1517

Valeurs indicatives (en milliers)

< 9 excessif 7 à 9 très important 5 à 7 important 3 à 5 mesuré > 3 faible

5. Taux du volume de la dette brute	2008	2009	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	136.9%	134.7%	135.8%

Valeurs indicatives

< 150% très bien 150 à 200% bien 200 à 250% satisfaisant 250 à 300% insuffisant > 300% mauvais

En conclusion, nous pouvons qualifier la situation financière de la commune comme saine, comme le démontrent les indicateurs financiers de l'Etat.

Les investissements importants de l'exercice ont pu être entièrement autofinancés (degré d'autofinancement de 113.3%) De plus, avec un amortissement de 10.4 % et un endettement net par habitant de Fr. 1'516.-, qualifié de faible, nous répondons de manière maximale à tous les critères du canton.

Les comptes 2010 ont été adoptés par la Commission des Finances le 2 mai 2011 et par le Conseil municipal le 3 mai 2011.

Mise au concours

La Commune de Port-Valais met au concours un poste

de chargé de sécurité et de préposé au contrôle des constructions

Conditions d'engagement :

- Taux d'activité en fonction des besoins (environ 1 jour par semaine)
- Connaissances techniques du bâtiment indispensables
- Contrat à durée indéterminée
- Domicile de préférence sur le territoire de la Commune de Port-Valais
- Entrée en fonction de suite ou à convenir
- Salaire à convenir
- Véhicule privé nécessaire
- Flexibilité dans les jours et heures de travail

Les offres écrites, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à l'Administration communale de Port-Valais, case postale 28, 1897 Le Bouveret jusqu'au 27 mai 2011.

Instruction publique

PLAN DE SCOLARITE 2011-2012

Rentrée : 22 août 2011 (matin)

	début des congés		reprise des cours	
Automne	VE 07.10.2011	soir	LU 24.10.2011	matin
Toussaint	01.11.2011			
Immaculée Conception	08.12.2011			
Noël	VE 23.12.2011	soir	LU 09.01.2012	matin
Carnaval	VE 17.02.2012	soir	LU 27.02.2012	matin
St-Joseph	19.03.2012			
Pâques	JE 05.04.2012	soir	LU 16.04.2012	matin
Ascension	MA 15.05.2012	soir	LU 21.05.2012	matin
Pentecôte	VE 25.05.2012	soir	MA 29.05.2012	matin
Fête-Dieu	07.06.2012			

Fin année scolaire : VE 29.06.2012 (soir)

Des congés individuels peuvent être accordés uniquement pour des motifs fondés (art. 10 du règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires). En principe, aucune prolongation ou anticipation des vacances n'est possible.

La date retenue par le DECS pour l'anticipation du congé de Noël 2011 en vue d'un regroupement familial est le mercredi 21 décembre 2011 à midi au plus tôt.

Toutes les informations utiles quant à l'organisation de la prochaine année scolaire parviendront aux parents pour la fin du mois de juillet au plus tard.

FERMETURES OFFICIELLES DE LA CRÈCHE

Ascension

Du mercredi 1^{er} juin 2011 à midi au lundi 6 juin 2011 au matin

Pentecôte

Du vendredi 10 juin 2011 au soir au mardi 14 juin 2011 au matin

Fête Dieu

Du mercredi 22 juin 2011 à midi au vendredi 24 juin 2011 au matin

Vacances d'été

Du vendredi 15 juillet 2011 au soir au mardi 16 août 2011 au matin



Travaux publics

Les Evouettes

Les bonnes conditions atmosphériques de ce printemps ont permis de recommencer plus tôt que prévu l'entretien des routes. C'est ainsi que le tapis final sur la route des Bosons a été posé et les bordures ensemencées. Afin de ne pas inciter les piétons à marcher sur le bord de la route cantonale, le trottoir a volontairement été interrompu sur le haut de la nouvelle chaussée. Sous réserve des possibilités financières, l'éclairage sera posé l'année prochaine.

A l'autre bout du village, la route de détournement progresse. Sous les Batailles, la route a été prolongée sommairement pour permettre la construction d'une villa et le nouveau revêtement de la route des Severeux a été réalisé. A noter que le détournement du village peut être terminé sans autre, puisque toutes les formalités administratives ont été accomplies et que la commune est en possession de l'autorisation de construire. Il apparaît cependant que, eu égard aux grands travaux en cours dans la commune, l'achèvement de cette route n'est pas d'une première urgence.

Les travaux pour analyser le réseau d'eau potable ont débuté. Pour le moment, le point fort consiste à rechercher le maximum de documents et d'informations permettant de comprendre la structure du réseau et ses points faibles. Vu la sécheresse qui sévit, le bureau d'ingénieurs a reçu comme mandat prioritaire de préparer une solution de secours en cas d'étiage des sources cet été.

En ce qui concerne le tunnel de déviation de la route cantonale, la planification avance comme prévu. Selon les dernières nouvelles, l'Etat prévoit toujours le début des travaux en 2013 pour une durée de 4 ans.

Cimetière et église de Port-Valais

Avant Pâques, la pose d'un nouveau chemin de croix à l'intérieur de l'église a marqué la fin officielle des travaux de rénovation de l'église. Ce sanctuaire est ainsi conservé pour les générations futures. Que tous ceux et celles qui de près ou de loin ont œuvré à la conservation de ce patrimoine en soient remerciés.

En ce qui concerne le cimetière, il faut constater que de plus en plus de personnes se font incinérer. De ce fait, le columbarium se remplit rapidement et il faut songer à un agrandissement, voire à d'autres mesures. Dans un premier temps, un bloc de 9 niches sera posé en prolongement des niches actuelles mais on ne pourra pas continuer ainsi au risque de défigurer le cimetière.

Pour répondre aux vœux de nombreuses personnes, la commune étudie actuellement la création d'un jardin du souvenir qui pourrait se trouver à gauche en entrant à l'église. Des offres avec devis ont été demandées à 7 entreprises. L'idée serait de construire une pièce unique rappelant notre commune et permettant l'inscription du nom des défunts. Un tel ensemble étant assez onéreux, il pourrait être réalisé au plus tôt en 2012.

Le Bouveret – Place de la Gare

La 1ère phase est terminée. Elle constitue le début d'un ensemble qui se concrétisera au fil des années. La 2ème phase sera mise à l'enquête dans le courant de l'été et comprendra le quartier de la gare jusqu'au débarcadère. En parallèle, la commune étudie le déplacement de toute la route du Tonkin contre les voies CFF. Les négociations avec les propriétaires sont assez avancées et en cas d'accord, la mise en valeur de tout le quartier sera possible.

Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

Actuellement, le plus gros chantier communal. Ce chantier durera environ 2 mois et provoquera d'importantes nuisances dans le haut du village du Bouveret. Par contre, lorsque les travaux seront terminés, nous éviterons d'engorger la STEP avec les eaux de pluie et du Riau. D'avance, merci à tous les riverains de faire preuve de compréhension.

Zone industrielle des Gouillons

Trois routes de la zone industrielle sont terminées. La 4ème et dernière route côté lac sera construite, si nécessaire, lors de la mise en valeur des terrains privés qu'elle devrait desservir. En attendant, on peut clore ce chapitre qui a occupé la commune durant de nombreuses années.

Commission de l'environnement

CONCEPT DE COLLECTE DES DECHETS

Les ordures ménagères sont le type de déchets dont le tonnage est le plus élevé, suivies par le papier, le verre et les déchets encombrants.

Pour le reste, il s'agit de quantités bien plus faibles mais dont certaines occasionnent des charges élevées à la tonne (déchets spéciaux) ou dont la valeur ne revient pas aux communes (alu, ferrailles, etc.).

Quelques chiffres :

- **916 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en **2009**.
- Le déficit du traitement des déchets pour **2009** s'élève à **Fr. 224'429.85**, soit un total de **Fr. 716'235.82 pour la période 2006 - 2009**.
- Le coût annuel pour une **famille** de 4 personnes s'élève à **Fr. 880.-**.

Exemple d'une tournée de collecte :

- 233 arrêts de camion pour les poubelles ordinaires (collecte porte à porte)
- 57 arrêts de camion pour les conteneurs 120/240 l.
- 151 arrêts de camion pour les conteneurs 800 l.
- 13 arrêts de camion pour les semi-enterrés (Moloks)

Objectifs du nouveau concept de collecte des déchets :

- offrir un service de qualité aux usagers
- améliorer la propreté et la netteté des localités
- réduire les coûts globaux
- rationaliser la gestion de chaque type de déchet
- travailler ensemble sur un plan régional

Mode de collecte futur pour le long terme pour couvrir les besoins

- **45 à 50 conteneurs** de 5 m³ sur l'ensemble de la Commune.

A plus court terme, la Commune prévoit d'installer 21 conteneurs de 3 à 5 m³ sur tout le territoire.

La première étape consiste à équiper en conteneurs le village des Evouettes. Dans cette optique, la Commune a fait l'acquisition de Biloba (conteneurs hors sol) qui seront disposés provisoirement pour un test de trois mois.

Les conteneurs de type Molok situés sur le parking des Evouettes et sur la route Cantonale seront déplacés dans le quartier des Severeux et entre la gare et l'école des Evouettes.

Par la suite, une séance d'information sera organisée pour vérifier la pertinence de ces installations et partout où cela sera possible, la Commune installera des Moloks semi-enterrés.

La même procédure sera appliquée au Bouveret l'année prochaine.

Cet été, dans le secteur « Fort à Culet, camping du bord du lac et Vieilles Chenevières », la Commission propose d'installer une compactrice à ordures ménagères pour un test de 3 à 4 mois.

Les conteneurs implantés dernièrement au pied du chemin de la Montagne au Bouveret et dans le quartier des Bosons aux Evouettes sont à disposition des habitants de ces secteurs. Le collectage porte à porte y sera prochainement supprimé.

Un courrier sera envoyé par l'Administration communale pour informer les utilisateurs des règles à respecter.

Déchetterie

La Commune a fait l'acquisition d'une broyeuse à bois. Le parc à bois situé près de la Migros est supprimé.

Le mois passé, une compactrice à objets encombrants a été testée. Le résultat est très satisfaisant, en particulier au niveau de la diminution du coût des transports.

Respecter les gens et les choses pour être respecté !



L'environnement : c'est l'affaire de chacun



Chers Habitants et Visiteurs, nous aimerions tous un village propre où il fait bon vivre pour y passer d'excellents moments.

Depuis janvier 2011, la loi a changé ! Conformément à la récente modification du code de procédure pénale, le contrevenant sera dénoncé au Ministère public.



Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections ramassées.



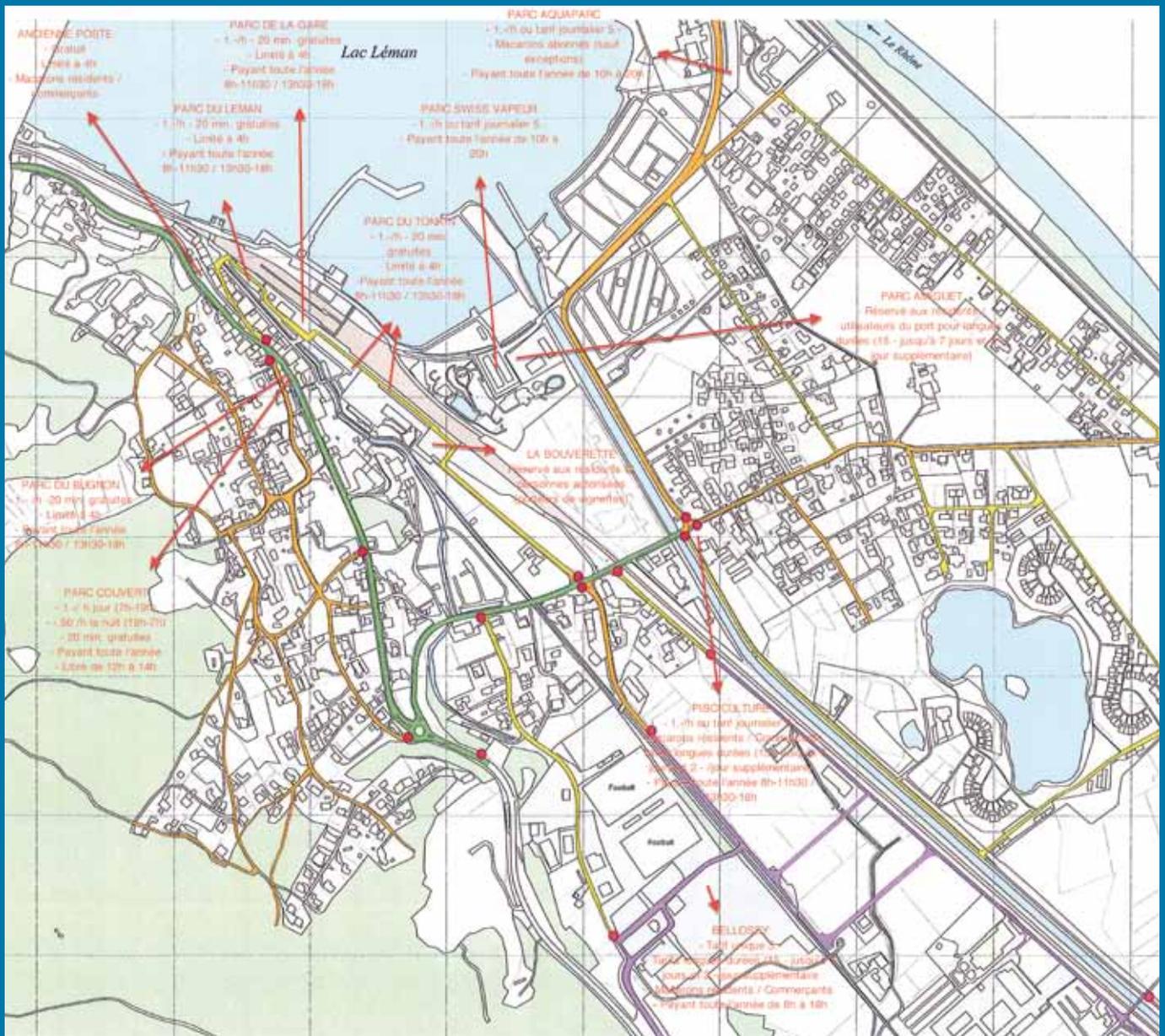
Pour vos déchets, veuillez svp utiliser les nombreuses poubelles et Moloks.

Jetez vos cigarettes dans les cendriers mis à votre disposition.

La Commune vous remercie de respecter ces quelques recommandations.

La Commission de police informe les citoyens que :

- 1 Le nouveau régime de parcage (pour les parcs soumis à modifications) entrera en vigueur dès le 15 mai, au fur et à mesure de l'aménagement des parcs et de la mise en place des différents horodateurs;
- 2 Dans l'intervalle, la situation actuelle prévaut ;
- 3 Un macaron destiné aux résidents (papiers déposés) et commerçants de la commune sera mis en vente dès le 15 mai au bureau communal au prix de Fr. 150.- (pour cette année, ensuite Fr. 300.- / an);
- 4 Le macaron n'est valable qu'à la condition d'avoir été collé sur le pare-brise (faute de quoi il sera considéré comme inexistant) ;
- 5 Le macaron ne donne pas droit à une place déterminée ;
- 6 Validité sur les parcs suivants : Turedunum, ancienne poste (durée illimitée), Bouverette (= Le Carré), Pisciculture, ancien chantier naval Amiguet, Bellosy ;
- 7 Les remorques de bateaux ne doivent pas être stationnées sur les parkings touristiques. Un emplacement leur est réservé près du parc Bellosy en cas de longue durée. Si le stationnement n'est prévu que pour une durée limitée, les remorques devront être stationnées sur le parc Bellosy.
- 8 Les caravanes ne doivent pas être stationnées sur les parkings touristiques. Elles doivent rester sur le parc Bellosy.
- 9 Il s'agit d'une année « test ». Des améliorations seront probablement apportées l'an prochain.





Bibliothèque

Durant le mois de juillet, la bibliothèque est ouverte uniquement le mercredi de 18h00 à 19h30.

Fermeture annuelle au mois d'août.

Ouverture normale dès le 22 août 2011.

Merci de votre compréhension et bonnes vacances.

A visiter jusqu'au 30 juin 2011, l'exposition :

« 40 ans de suffrages féminins »

Selon les horaires d'ouverture suivants :

lundi : de 17h00 à 19h00

Mercredi – jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi : de 09h00 à 11h00

Commission des structures d'accueil

Vous êtes maman, grand-maman ?

Vous avez envie d'un petit revenu supplémentaire ?

Vous êtes intéressée à accueillir des enfants ?

Alors affiliez-vous à l'ARPAJ

L'ARPAJ est l'Association Réseau des Parents d'Accueil à la Journée du Chablais. Elle offre une solution aux enfants et aux parents à qui la crèche-garderie ou l'UAPE ne peuvent pas répondre, ou que partiellement.

Pourquoi vous affilier ?

L'ARPAJ vous offre :

- Une entière liberté (vous choisissez le jour de garde, l'âge des enfants, etc.)
- Une valorisation du travail de garde
- Un revenu
- Des formations (env. 3 par année)

Vous êtes intéressée ?

Renseignements directement auprès de l'ARPAJ (Tél. 024 472 30 50) ou auprès de Sonia Tauss-Cornut, Présidente de la Commission des Structures d'accueil au Bouveret (Tél. 024 481 51 24)



Commission Culturelle

De quoi s'agit-il?

Réunir autour du livre des tout-petits et des adultes. Albums de littérature enfantine à la portée de tous. Bébés qui rampent et qui crapahutent, fratrie, humains de tout rivage... Il n'y a pas d'âge pour le partage

C'est aussi pour les parents...

Lors de ces rencontres les parents ont la possibilité d'entendre et d'exercer une autre langue: la langue du récit. Evoquer un souvenir, s'immerger ensemble dans un bain d'histoires...

Né(e) pour lire

Bébé bouquine!

Où?

A la Bibliothèque de Port-Valais

Pour quel âge?

Dès 6 mois

Quand?

Tous les premiers lundis du mois de 16h à 16h45 (sauf vacances scolaires)

1 Prochaines rencontres :

lundi 06.06.2011, lundi 05.09.2011, lundi 03.10.2011, lundi 07.11.2011, lundi 05.12.2011

Comité du 1^{er} Août WANTED

Cela fait maintenant plus de 70 ans que le comité du 1^{er} Août organise la Fête Nationale au Bouveret.

Des heures et des heures de bénévolat à coudre, à rechercher des thèmes, à organiser le cortège, à servir des apéritifs en costume de Port-Valais...

Afin que la fête soit belle ! Et elle le fut à chaque fois.

Malheureusement, le comité s'est essouffé.

Ce n'est pas faute d'essayer de trouver de relève que la Fête Nationale sera organisée pour la dernière fois cette année par le comité du 1^{er} Août.

Un grand merci aux différents comités à travers les temps pour leur engagement !

C'est pourquoi, nous lançons un appel à toutes les personnes qui seraient intéressées à reprendre cette organisation de s'annoncer chez Mme Sonia Tauss-Cornut au 079 787 54 17.

Commission des Transports publics

Compagnie Générale de Navigation (CGN)

En collaboration avec le Service cantonal des transports et après de bonnes négociations, le nombre de courses 2011 a pu être maintenu. Une action de promotion touristique dirigée par le service précité a pu être mise sur pied avec le soutien de notre commune et Saint-Gingolph.

RegionAlps

Le nouvel horaire mis en fonction l'automne passé a été singulièrement amélioré et apporte une desserte de plus en plus régulière, très appréciée des utilisateurs.

Pour mémoire, le 1^{er} train arrive au Bouveret avant 07h00 et le dernier repart à 22h00.

Ces améliorations doivent déboucher sur une augmentation de la fréquentation, faute de quoi elles seront revues à la baisse.

CarPostal

Le Service cantonal des transports, en collaboration avec les communes de Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph, est en discussion avec CarPostal pour mettre sur pied un service de bus en direction du futur hôpital du Chablais.

Port-Valaisroule!

vélos libres



La station se situera au port, entre le parking du Swiss Vapeur parc et le canal Stockalper.

Pour emprunter un vélo, il suffit de :

- » Vous rendre à votre station de votre choix
- » De déposer une caution de CHF 20.00 par vélo
- » De nous fournir une pièce d'identité valable (+18ans)
- » De remplir et signer le contrat de prêt

Nos conditions de prêt :

- » 4 heures de prêt gratuit (idéalement la 5^{ème} heure 2.-/heure par vélo)
- » Vélo électrique = 2.- /heure par vélo
- » Réservation et échange inter-station (retour du vélo dans une autre station) : CHF 5.- par vélo

RESERVATION PENDANT LA SAISON:
booking@valaisroule.ch

Du 01 juin 2011 au 30 octobre 2011

Heure et jours d'ouverture juin, sept., oct. :
09.00 – 12.30 / 13.00 – 18.00
du mercredi au dimanche (fermé lundi-mardi)

Heure et jours d'ouverture juillet-août :
09.00 – 12.30 / 13.00 – 20.00
du lundi au dimanche (7/7 jours)

Roulez 4 heures gratuitement !

CONTACT & INFORMATION :

Tél. +4176 355 62 73
Web www.valaisroule.ch
Email info@valaisroule.ch

La Fête des voisins 2011 à Port-Valais

Mardi 31 mai, rendez-vous est pris pour la Fête des voisins 2011, l'occasion de rencontrer ses voisins en toute simplicité, de partager un moment convivial et de tisser des liens.

Les rapports de bon voisinage sont utiles et précieux dans la vie de tous les jours, pour échanger quelques mots bienveillants ou de menus services, pour se sentir « chez soi » dans son immeuble et son quartier. Cependant, il n'est pas toujours aisé d'approcher ses voisins pour faire connaissance et tisser des liens.

La Fête des voisins, c'est l'occasion de franchir le pas en donnant rendez-vous à ses voisins, le dernier mardi du mois de mai, autour d'une verrée, d'une agape ou d'un dîner canadien, au bas de l'immeuble, dans la cour, le jardin, sur le chemin... de préférence dans un lieu ouvert pour permettre aux plus timides de se joindre à la fête.

Lancée en 2000 à Paris, la Fête des voisins est en passe de devenir le rendez-vous traditionnel de la fin mai, dans une trentaine de villes suisses et un peu partout en Europe. Sous l'impulsion de Chablais Région et de sa Plateforme agoris pour une cohabitation harmonieuse, les communes d'Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Evionnaz, Monthey, Port-Valais et Vouvry ont décidé de participer à l'édition 2011 de la Fête des Voisins et de travailler ensemble à sa promotion et à sa diffusion auprès de leurs habitants. En effet, si les habitants sont les véritables instigateurs des fêtes entre voisins, les communes participantes en sont les promotrices et facilitatrices.

Aussi, dès le début du mois de mai, les personnes intéressées et les organisateurs d'une fête des voisins pourront se procurer les imprimés (affiches, cartes d'invitation, dépliants, etc.) auprès de l'administration communale.

En attendant, à vos agendas, donnez déjà rendez-vous à vos voisins mardi 31 mai 2011 et que la fête soit simple et conviviale!

22.03.2011/vd

Coordination la Fête des voisins dans le Chablais :

- Chablais Région OIDC : Mme Aline Fournier (024 471 15 15)
- Projet Plateforme agoris : Mme Viviane Dubath, cheffe de projet (079 363 37 63)

Le concept « La Fête des Voisins » a été créé par la Fédération Européenne des Solidarités de Proximité (F.E.S.P.) qui assure la coordination de la journée européenne (European Neighbours Day). La Ville de Genève coordonne la Fête des Voisins – Immeuble en fête en Suisse.

- Concept Fête des Voisins : <http://www.european-neighbours-day.com/contact>
- La Fête des Voisins en Suisse : <http://www.lafetedesvoisins.ch>

Informations sur les traitements des vignes des Evouettes par voie aérienne

Quelques informations sur les procédures et les dates d'applications pour la saison 2011

Pour la saison 2011, le groupement de traitements des vignes par voie aérienne d'Yverne sera actif dès 06h00 les matins des: **18 et 30 mai, 9 et 21 juin, 5 et 19 juillet et le 5 août 2011**, pour autant que la météo le permette. Dans de bonnes conditions, soit sans vent et avec une bonne luminosité, les applications se font très tôt le matin et plus de 70 ha de vignes sont traités en un matin.

Les traitements peuvent être avancés ou retardés d'un à deux jours selon les conditions météorologiques annoncées sur la région.

Pour une vendange saine en octobre et un vin excellent et frais au printemps suivant, le vigneron doit effectuer entre 8 à 10 traitements. Durant la végétation de la vigne, du début mai au 15 août, le vigneron doit ébourgeonner, effeuiller, attacher, cisailier et traiter dans la zone des grappes pour lutter contre le mildiou, l'oïdium et la pourriture grise. Bien soigner le feuillage permet d'avoir de bons degrés oechsle plus tard lors de la présentation de la vendange à la cave.

Quelques informations sur la procédure suivie :

Chaque groupement de traitements par hélicoptère doit désigner un responsable. Celui-ci doit posséder un permis de traiter délivré par l'instance cantonale. Un expert spécialement formé pour le contrôle des applications est également nommé. C'est lui qui établit le rapport annuel qu'il fera ensuite parvenir aux instances fédérales (l'OFEPF).

Toutes les surfaces traitées ont suivi une procédure officielle de mise à l'enquête publique dans les communes concernées.

Air-Glacières engage chaque année pour le traitement aérien des vignobles de Suisse romande 5 hélicoptères Lama spécialement équipés pour les traitements des vignes, 7 pilotes formés pour les applications par voie aérienne et plus de 20 assistants.

Air-Glacières renouvelle les demandes d'autorisations de traitements par voie aérienne auprès des offices de l'OFAC, l'OFAG et de l'OFEPF à Berne. Ceux-ci accordent les autorisations de traitement des vignes pour une année.

Les produits homologués et autorisés sont publiés sur une liste établie par l'OFAG. Cette liste des produits homologués est mise à jour chaque année avant le début de la saison des traitements.

Un plan de traitements détaillé est envoyé au début de chaque année aux vignerons membres du groupement, aux instances officielles, aux communes et aux polices régionales. Les plans sont également affichés en plusieurs endroits autour des vignes.

Pour plus d'informations, vous pouvez rencontrer en fin de matinée sur la place de préparation des produits, juste après les applications, les responsables, les pilotes, l'expert et les assistants.

Lors des vols d'hélicoptères, pour votre sécurité, respectez les consignes données par les personnes régulant la circulation sur les routes de votre région.

Alain Mottier

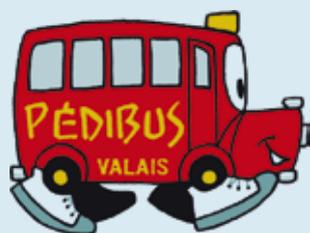


Programme culturel à bord de La Barge Anfibia

27 mai	Groupe AM : PM, groupe de Metal Punk HxC, groupe de la Tour-de-Peilz composé de 4 membres.
10 juin	Concert du groupe Percuten
19 juin	Lectures de Gil Pidoux. Après des études au Conservatoire de Lausanne, en section art dramatique et à l'Ecole des Beaux-Arts, Gil Pidoux consacre sa vie au théâtre: comédien, metteur en scène, adaptateur, dramaturge ou encore, décorateur. Il a notamment écrit les textes pour le théâtre du Croûtion pour «Farinet».
24-25 juin	Mougari, comédie musicale
26 juin	Trio de percussions du groupe de Fabrice Vernay
Juillet	Soirées spéciales (années 80's, blanche, indienne)
Septembre	Hommage à Fellini
1^{er} au 2 septembre	Jean-Louis Droz
9 septembre	Concert Métal Hildergarm
16 au 18 septembre	Exposition de peinture : Marianne Parchet, vernissage le 16 septembre animé par Thierry Meury
23 au 25 septembre	Week-end des 5 sens

Sous réserve de modification. Pour plus de renseignements www.labargeanfibia.com

Pourquoi pas un Pédibus à Port-Valais? Efficace et gratuit, ça marche comme un vrai bus, mais à pied!



Et oui ! Maintenant aussi au Bouveret il existe une ligne Pédibus.

De nombreux parents accompagnent leurs jeunes écoliers(ères) sur le chemin de l'école, principalement pour des raisons de sécurité. Cette tâche requiert du temps et peut occasionner un certain stress...

Pourquoi, dès lors, ne pas partager les trajets dans le cadre d'une ligne de Pédibus ?

Dans la perspective d'accoutumer les jeunes à la marche à pied, le Pédibus propose d'effectuer les trajets scolaires en groupe d'écoliers conduit par un adulte. Il permet aux parents de planifier sur la semaine les trajets que chacun effectuera comme conducteur en accueillant les enfants en différents endroits de l'itinéraire, selon un horaire fixe.

Dans cette optique, la Commission des structures d'accueil a invité les parents d'élèves concernés pour une séance d'information. Le 5 avril dernier, une quinzaine de personnes étaient présentes à la salle des spectacles du Bouveret.

Sous la motivation de quelques mamans, une ligne a été créée en plaine (chemin des Bataillères – route de la Lanche – route de la Plage). Cette ligne est à l'essai et pourra être adaptée ou modifiée avec le temps, selon les besoins.

D'ores et déjà, un grand merci à ces mamans pour leur engagement et plein succès !

Pour d'autres lignes ?

Ou de plus amples renseignements ?

Sonia Tauss-Cornut, 079 787 54 17

Nettoyage du port du Bouveret par le Club Subsieux

